



ActiV GAZON



BIOSTIMULANT À BASE DE MICROORGANISMES POUR LES PELOUSES ET TERRAINS DE SPORT



- ▶ **Biostimulant à base de microorganismes sélectionnés sous forme de poudre mouillable prête à l'emploi.**
- ▶ **Préparation fongique (*Trichoderma harzianum* souche B97 et *Phanerochaete chrysosporium* souche B227) spécialement formulée pour favoriser le développement racinaire des gazons.**
- ▶ **Améliore la qualité des pelouses et terrains de sports en assurant une efficacité directe sur la croissance des plantes.**
- ▶ **Permet de faciliter l'accès des plantes aux composés nutritifs du sol.**
- ▶ **En stimulant la croissance et le métabolisme des plantes, favorise la pousse de gazons plus denses, plus verts et plus résistants aux chocs des activités et aux changements climatiques.**
- ▶ **Permet de dégrader la matière organique complexe (cellulose, hémicellulose, lignine...) et de mettre à disposition les nutriments pour les plantes.**
- ▶ **Permet de développer favorablement l'environnement fongique du sol.**
- ▶ **Premiers résultats dès 4 semaines.**
- ▶ **Utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (UE) n°2018/848 et 2021/1165.**

Utilisateurs : Collectivités, mairies, écoles, paysagistes, gestionnaires d'espaces verts (parcs publics, terrains de sport municipaux, espaces verts publics...), entreprises de paysagisme sportif, clubs sportifs et associations sportives (rugby, football, de golf...) gestionnaires d'infrastructures sportives (stades, terrains de golf, terrain de tennis...), producteurs de gazon en rouleau..., restaurants, hôtels, campings, secteur agriculture...

APPLICATION

Méthode d'application : ACTIV GAZON s'applique soit par apport au sol sous forme de poudre, soit en pulvérisation après dilution dans l'eau.

- **Par dilution et pulvérisation :** Remplir une cuve en eau au 2/3 du volume souhaité et mettre l'agitation. Incorporer progressivement ACTIV GAZON selon la dose préconisée dans le tableau ci-dessous pour le type de culture et la surface à traiter. Compléter le remplissage de la cuve. Utiliser une fois que le mélange est homogène.

Doses d'emploi :

Types de culture	Dose minimale d'emploi (kg/ha)	Dose maximale d'emploi (kg/ha)	Nombre d'application maximum par an	Époque d'apport
Terrains de sport	0.25 kg/ha soit 2.5 g dans 5L /100 m ²	0.5 kg/ha soit 5 g dans 5L /100 m ²	1	Début printemps reprise de la végétation, semis
Pelouses	0.25 kg/ha soit 2.5 g dans 5L /100 m ²	0.5 kg/ha soit 5 g dans 5L /100 m ²	1	Début printemps reprise de la végétation, semis

CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : Poudre blanche.
- pH (solution à 10%) : 6.5 – 7
- Nom homologué : CITYVERT®
- N° d'AMM MFSC : 1190145
- Détenteur de l'AMM : GREENCELL
- Biopole Clermont Limagne, Rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire
- Tél : +334 73 33 44 55 ; Courriel : greencell@greencell.tech

- Formulation : Poudre mouillable.

- Composition :

- Maltodextrine,

- *Trichoderma harzianum* (souche B97), teneur garantie : 1.10⁶ UFC/g de produit,

- *Phanerochaete chrysosporium* (souche B227), teneur garantie : 1.10⁵ UFC/g de produit.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas mélanger avec les matières incompatibles ci-après : produits bactéricides et/ou fongicides. Conserver dans l'emballage d'origine fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec et frais à des températures inférieures à 20°C. Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil et de l'humidité. Se référer aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

PROTECTION PRÉCONISÉE :

Gants de protection en caoutchouc nitrile, lunettes de protection, vêtements de protection, masque respiratoire (de type EN149 FFP3 ou équivalent) en cas de formation de poussières.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société



www.pro5.fr

0224

